

Bulletin syndical Mai 2024

Le mot de la présidente

Aux membres,

Je m'implique au sein du syndicat depuis plusieurs années d'abord en tant que déléguée syndicale de mon milieu et par la suite comme vice-présidente au conseil exécutif. Il me fait plaisir de vous représenter maintenant comme présidente par intérim. Je peux sans contredit compter sur mes deux collègues Ursule Cousineau et Cynthia Leduc pour ainsi continuer notre mission : vous représenter, faire valoir vos droits et plus encore ! Le travail continue.

La violence dans les milieux

La violence dans les milieux atteint son paroxysme mais il faut continuer de travailler avec ces jeunes. Cela dit faire du bon travail auprès des élèves, être présent et les accompagner dans leur cheminement mais pas à n'importe quel prix. Votre santé physique et votre santé mentale ne devraient pas en être atteintes pour autant. Il y a eu un sondage sur la violence vécue par le personnel et cela a encore une fois démontré la problématique grandissante. Il ne faut surtout pas oublier de remplir le formulaire de déclaration d'événement.

Le manque de personnel : le bilan s'alourdi!

À cela s'ajoute le manque de personnel dans les milieux et les dépassements de ratio. Le nombre de démission ne fait qu'augmenter. Il faut absolument que cela arrête pour continuer de garder le personnel dans les écoles. Les réponses du gouvernement font état des sommes investies dans l'éducation pour bonifier les conditions de travail et les salaires. Est-ce suffisant ? Il semble que non puisque les départs continuent. 37 428 démissions dans les 5 dernière années ! Nous avons mis en place le formulaire de dépassement de ratio, il faut donc le remplir lorsque nécessaire, cela nous permettra d'effectuer un travail en ce sens pour vous.

Encore en attente de notre convention collective signée, l'écriture de celle-ci prend du temps et la vérification est également une étape primordiale. Dès qu'il y aura des développements, soyez en assurés, nous vous en informerons.

Carol-Anne Dupré



Tu as subi un accident de travail et ton médecin a déterminé que tu avais besoin de traitements en physiothérapie?

CNESST

- ⇒ Tu dois d'abord <u>impérativement</u> remplir le formulaire La Déclaration du Travailleur;
- ⇒ C'est à toi de choisir la clinique pour te faire soigner, personne ne peut t'obliger à aller dans une clinique spécifique;
- ⇒ Tu peux t'absenter de ton travail pour aller à ton rendez-vous sans avoir à remettre ton temps d'absence et sans perte de traitement;
- ⇒ Tu dois en aviser ta direction;
- ⇒ Le temps de tes rendez-vous ne doit pas être déduit à même ta banque de congé de maladie monnayable;
- ⇒ Les frais pour les traitements de physiothérapie sont acquittés par la CNESST.



20 mai 2024

Congé Journée nationale des Patriotes

Tous les salariés **temporaires** bénéficient des jours chômés et payés à la condition d'avoir travaillé 10 jours, et ce, avant le jours chômé et payé et d'être de retour au travail au centre de services scolaire après le congé.



Nous vous invitons à la prudence lorsque vous utilisez les médias sociaux (Facebook ou autres). Les images ainsi que les propos que vous publiez peuvent être partagés et interprétés par vos amis ou les amis de vos amis, votre assureur, votre employeur. Une fois la publication en ligne, vous renoncez à votre vie privée! Soyez vigilants et gardez à l'esprit que tous les renseignements publiés sur les médias sociaux deviennent publics et sont irrécupérables.



ASSIGNATION TEMPORAIRE

Savais-tuque lorsque tu as une assignation temporaire de travail seul le médecin peut autoriser les tâches que tu effectues? Tout changement à la nature de ton assignation temporaire doit être autorisé par le médecin. C'est le médecin qui spécifie les tâches que tu peux effectuer, et ce, en lien avec ton travail. Seul le SRHOS peut autoriser le retour au travail ou l'assignation temporaire qui ont été prescrits par le médecin.



Dans le cadre d'une tournée pour célébrer les 25 ans de la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ), les membres de l'exécutif de la (FPSS-CSQ) seront de passage dans notre région, le vendredi 14 juin 2024.

À cette occasion, le président de la FPSS-CSQ, Éric Pronovost et la présidente du Syndicat du personnel de soutien des Trois-Lacs (SPSTL-CSQ) rencontreront les médias pour faire le point sur la situation du personnel de soutien scolaire au centre de services scolaire des Trois-Lacs. Il y aura également une soirée d'humour pour tous les membres et Éric Pronovost s'adressera aux membres du syndicat en début de soirée. INSCRIPTION Journée FPSS et Spectacle de Josiane Aubuchon

